



Vu le rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Jacqueline CALIXTE) autorise la signature d'un marché de travaux avec l'entreprise G.GERLAND & Fils pour un montant de trois cent quatre-vingt mille onze euros et soixante-dix centimes hors taxe (380 011,70 € HT) soit quatre cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises (454 493,99 € TTC) et une période de préparation de deux semaines et un délai global d'exécution de quinze semaines.

#### **4. Acquisition d'un poste de secours**

Madame le maire rappelle que lors de l'acquisition d'une construction bois pour l'accueil des gîtes du lac aux Ramiers, la municipalité avait porté un intérêt particulier aux réalisations de l'entreprise TECHNOBOIS.

Le choix s'était pourtant porté sur une construction de l'entreprise PIERREFEU plus en rapport avec le style des gîtes du lac à savoir un toit à quatre pentes plutôt qu'un toit plat.

Madame le maire expose que la construction proposée alors par l'entreprise MOURGUES conviendrait parfaitement comme poste de secours. Cet équipement après négociation serait fourni livré, terrasse extérieure comprise, au prix de 14 720 € HT soit 17 605,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- l'acquisition d'un module technobois ossature bois pour la surveillance de la baignade au lac aux Ramiers pour un montant de quatorze mille sept cent vingt euros hors taxe (14 720 € HT) soit dix-sept mille six cent cinq euros et douze centimes (17 605 € TTC) à l'EURL MOURGUES Technobois ;
- Madame le maire à recourir aux services d'un architecte pour le dépôt du permis de construire et d'un géomètre experts pour l'établissement d'un procès-verbal de bornage.

#### **5. Compte administratif 2011**

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la Commune pour l'exercice 2010.

##### ***I- Concernant le budget général :***

- Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions.

On peut noter :

##### En dépenses :

- Chapitre 011 : la participation à l'édition 2011 du Paris Nice pour 19 000 € et un transfert des dépenses de fonctionnement de la voirie vers la Communauté de Communes du Pays de Vernoux d'où une diminution du compte fournitures de voirie ;
- Chapitre 012 : un différé de paiement de sommes dues à la Communauté de Communes pour la mise à disposition de personnel. Si cette somme avait été payée sur l'exercice 2011, le résultat du chapitre aurait été de 515 257 € au lieu de 489 329 € ;
- Chapitre 65 : forte augmentation du montant de ce chapitre du fait du versement à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux de l'attribution de compensation pour la compétence voirie ainsi que d'un fond de concours versé pour le Centre Intercommunale d'Action Sociale,
- Chapitre 66 : poursuite du désendettement de la Commune ;

#### En recettes :

- Chapitre 70 : remboursement des frais de personnel mis à disposition de la Communauté de Communes pour les années 2010 et 2011,
- Chapitre 73 : baisse du produit des impôts locaux,
- Chapitre 74 : baisse du produit des dotations
- Chapitre 77 : cession des terrains de la zone artisanale à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et cession de l'immeuble de l'ancienne DDE ;

- pour la section d'investissement :

#### En dépenses :

- Chapitre 20: Achèvement de l'étude du lac ;
- Chapitre 21 : Acquisition foncière (maison Pascale), acquisition de deux véhicules pour les services techniques, remplacement de poteaux d'incendie, ...
- Chapitre 23 : Travaux de vidange du lac : curage de la retenue des pêcheurs, construction d'une pêcherie, ...

#### En recettes :

Un emprunt pour la réalisation des acquisitions foncières,.

### ***II- Concernant le budget Lotissements***

Les écritures de l'exercice comprennent :

- En dépense, des reliquats de travaux ;
- En recette, la vente de deux lots de la Pointe de Fromentières.

Pour les deux budgets, le résultat de clôture consolidé correspond aux objectifs du budget primitif modifié.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. donne acte à Madame le maire de la présentation faite du compte administratif 2011

Le vote, réalisé par chapitre, donne les résultats suivants :

#### ❖ **pour le budget général :**

- Dépenses de fonctionnement

Chapitres 011, 012 : 14 voix pour, 1 voix contre (Mme Jacqueline CALIXTE),  
Chapitres 65, 66, 67, 042 : unanimité.

- Recettes de fonctionnement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
- Dépenses d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
- Recettes d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres

#### ❖ **pour le budget lotissement :** unanimité pour l'ensemble des chapitres.

2. à l'unanimité, considère les excédents de fonctionnement et décide de leur affectation par budget tel que présenté sur les tableaux annexés à la présente,
3. à l'unanimité, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

### **6. Vote des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation**

Madame le maire invite le conseil municipal à fixer les taux d'imposition pour l'année 2012, de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Madame le maire rappelle que les taux de la Commune de Vernoux-en-Vivarais sont actuellement de

- 13,03 % pour la taxe d'habitation ;
- 24,03 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 64,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Et que les taux moyens communaux au niveau départemental s'élèvent à

- 20,79 % pour la taxe d'habitation ;
- 17,35 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 76,40 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le maire indique que la municipalité et la commission des finances proposent de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 22,00 % afin de se rapprocher de la moyenne départementale soit une diminution de recettes pour la Commune de Vernoux au titre de l'année 2012 de 33 657 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'exercice 2012, les taux d'imposition des taxes directes locales, soit :

- 13,03 % pour la taxe d'habitation ;
- 22,00 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 64,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

## **7. Budget primitif 2012**

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif pour l'exercice 2011.

### ***I- Concernant le budget général :***

#### **a) Pour la section de fonctionnement :**

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 – *Charges à caractère général*  
Les prévisions liées aux charges à caractère général (chapitre 011) sont augmentées de 3 % par rapport à l'exercice 2011 et de 5% pour les charges d'eau, d'électricité, de combustibles et de carburants.  
Ce chapitre intègre également une provision de 23 000 € dans le cadre de l'affaire PENY.
- Chapitre 012 - *Charges de personnel*  
Le montant inscrit au compte 6218 (autre personnel extérieur au service) comprend deux années (2011 et 2012) ;  
Augmentation des charges de personnel non titulaire : recrutement d'un adjoint administratif pour la mise en place de la gestion des cimetières et le remplacement d'un adjoint technique en arrêt de travail ;
- Chapitre 65 - *Charges de gestion courante* : Le montant des attributions de compensation est désormais inscrit au chapitre 014 ;
- Chapitre 66 - *Charges financières* : Forte diminution des intérêts d'emprunt ;

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 – *Produit de gestion courante* : le montant estimé des remboursements de salaires des agents mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux n'est pas inscrit ;
- Chapitre 73 – *Impôts et taxe* : baisse du produit de la taxe sur le foncier bâti ;
- Chapitre 74 – *Dotations* : le montant estimé des remboursements de salaires des agents mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux n'est pas inscrit ;

### Pour la section d'investissement :

Il est prévu en dépenses d'investissement :

Au chapitre 16 – *Emprunts et dettes assimilées* : forte baisse de l'annuité d'emprunt ;

Au chapitre 20 – *Immobilisations incorporelles* : Etude réalisée par le CAUE pour le château des pêcheurs, honoraires pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, étude hydraulique pour la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant du lac aux Ramiers ;

Au chapitre 21 – *Immobilisations corporelles* :

- Acquisitions foncières (article 2111-0000) : terrains avenue de Baschi et Rue Ferdinand Buisson,
- Acquisition d'un poste de secours pour la surveillance de baignade du lac aux Ramiers (article 21318-0000),
- Création d'un wc public Place Beauregard (article 2138-0000),
- Remplacement de la chaudière de la mairie (article 2135-0000),
- Changement de 6 baies vitrées aux gîtes du lac aux ramiers (article 2135-0000),
- Enfouissement des réseaux éclairage public et télécom aux quartiers Beauregard et les Pêcheurs (article 21534-0000),
- Acquisition de mobilier urbain et de jeux d'enfant pour l'école maternelle et le lac aux ramiers (article 21841-0000),
- Acquisition de matériel roulant (article 21571-0000),
- la somme de 243 022 € inscrite à l'article 2188 permet l'équilibre du budget ;

Au chapitre 23 – *Immobilisations en cours* :

- Travaux du lac aux ramiers.

Il est prévu en recettes d'investissement :

- La perception du Fonds de Compensation de TVA correspondant aux dépenses constatées dans le compte administratif 2011 (chapitre 010),
- Les subventions attendues pour l'éclairage public et pour les travaux du lac aux ramiers (chapitre 13 – Subventions d'investissement),
- L'emprunt nécessaire pour financer les travaux du lac aux ramiers (chapitre 16).

## **II- Concernant le budget Lotissement**

Ce budget prévoit :

- en dépenses : l'acquisition du terrain BESSI au quartier Le Pontet ;
- en recettes : la vente des lots restant du lotissement de la Pointe de Fromentières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la proposition de budget primitif pour l'exercice 2012

### ❖ **pour le budget général :**

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : 15 voix pour, 1 voix contre (Mme Jacqueline CALIXTE),

Chapitre 012 : 15 voix pour, 1 abstention (Mme Jacqueline CALIXTE),

Chapitres 65, 66, 67, 042 : unanimité.

- Recettes de fonctionnement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
- Dépenses d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
- Recettes d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres

### ❖ **pour le budget lotissement** : unanimité pour l'ensemble des chapitres.

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h40.*